

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Présents : Adam Xavier - Julien Belland - Viridiana Bouchardon - Emmanuelle Bringuier - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet – Anne Chovet - Christophe Gobatto - Jérôme Lemaire - Alexandra Plattet – Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Marielle Birgy-Robin - Nicolas Perier

Pouvoir : Nicolas Perier à Jérôme Lemaire

La séance est ouverte à 20h00.

Madame Nathalie Strippoli est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibérations Approbation des Comptes Administratifs et Affectations de résultats 2020 :

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote des comptes administratifs.

Madame Aurore Chaudet, adjointe déléguée aux Finances, présente les comptes administratifs des 3 budgets ainsi que les affectations de résultats :

Budget Communal :

Section Fonctionnement :

Résultat de clôture = 170 107.95 €

dont part à l'investissement 2019 (1068) = 0 €

Section Investissement :

Résultat de clôture = 213 766.11 €

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Budget Eau et Assainissement :

Section Fonctionnement :

Résultat de clôture = 20 801.15 €

dont part à l'investissement 2018 (1068) = 0 €

Section Investissement :

Résultat de clôture = 98 438.28 €

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Budget Auberge du Lavoir :

Section Fonctionnement :

Résultat de clôture = 8 072.81 €

dont part à l'investissement 2018 (1068) = 0 €

Section Investissement :

Résultat de clôture = - 21 525.73 €

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Délibération approbation des comptes de gestion 2020

Madame Aurore Chaudet, adjointe déléguée aux Finances, présente les comptes de gestion 2020 du budget principal, du budget de l'eau et assainissement et du budget de l'auberge du lavoir : les résultats sont identiques aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote des taxes foncières et d'habitation

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de l'année précédente, en précisant toutefois que le taux du foncier bâti est augmenté de 13.97 % cette année. La réforme fait basculer la part départementale sur les communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation soit :

Foncier Bâti : 11.50 % + 13.97% soit un total de 25.47 %

Foncier Non Bâti : 48.76 %

Le Conseil Municipal adopte ces taux pour l'année 2021 à l'unanimité.

Présentation et vote des budgets primitifs 2021

Madame Aurore Chaudet, adjointe déléguée aux Finances, présente à l'assemblée les 3 budgets primitifs 2021.

Budget Communal :

Fonctionnement : 805 018.95 €

Investissement : 1 794 483.00 €

Le budget Communal est adopté à l'unanimité.

Budget Eau et Assainissement :

Fonctionnement : 202 388.48 €

Investissement : 202 592.18 €

Le budget Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget Auberge du Lavoir :

Fonctionnement : 50 919.81 €

Investissement : 49 877.94 €

Le budget de l'Auberge du Lavoir est adopté à l'unanimité.

Délibération modification règlement plateforme de compostage :

Monsieur Jérôme Lemaire explique qu'il est nécessaire de revoir le règlement de la plate-forme de compostage mis en place en avril 2013 suite à de nombreux problèmes, dont les dépôts de déchets non compostables.

Monsieur Jérôme Lemaire présente donc le nouveau règlement qui sera annexé à la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCPA sur les exercices 2014 à 2019

Monsieur le maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a rendu ses observations définitives concernant la gestion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019.

Ce rapport est consultable et téléchargeable sur l'Intranet de la CCPA et sur le site de la CRC Auvergne Rhône-Alpes : [Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à Chazey-sur-Ain | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](http://Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à Chazey-sur-Ain | Cour des comptes (ccomptes.fr))

L'article L243-8 du Code des Juridictions Financières prévoit que « le rapport d'observations définitives est transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement a été présenté lors du près la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. » ;
CONSIDERANT que ce rapport a été présenté au Conseil communautaire du 4 mars 2021 (délibération N°2021-073) ;

Monsieur le maire présente les principales recommandations de la CRC à la CCPA et la réponse écrite du Président.

Au terme du débat, le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019 et de la réponse écrite du président qui l'accompagne
- DONNE ACTE au Maire que la communication dudit rapport a fait l'objet d'un débat

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération appel d'offres PLU : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 24/06/2020 de prescrire la révision du PLU, une procédure de consultation des entreprises a été lancée pour les 2 lots ci-après :

Lot n°1 : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Lot n°2 : Etat initial de l'environnement du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le lot 2 est divisé en 2 tranches :

- ✓ Une Tranche ferme : Etat initial de l'environnement
- ✓ Une Tranche optionnelle : Réalisation de l'évaluation environnementale

Phase 1 : Evaluation environnementale du PADD, des OAP, le règlement et le zonage ACT

Phase 2 : Formalisation du dossier PLU

Le montant estimé de besoin étant inférieur à 90 000 € HT au global, le dossier de consultation de chacun des lots a été envoyé via le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr> à certains prestataires sélectionnés.

La Consultation a été lancée le 09/02/2021 avec comme date limite de remise des offres le 12/03/2021 à 12H00.

Au vu du rapport d'analyse des offres de chaque lot établis par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Au vu du rapport d'analyse des offres complété après la négociation pour le lot 1 par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché du lot 1 à l'Agence 2BR pour un montant de 29 850 € HT et le marché du lot 2 à la société Luc LAURENT (Bioinsight) pour un montant de 15 150 € HT,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Présentation des DIA :

Monsieur le Maire fait la présentation de la déclaration d'intention d'aliéner reçue depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission scolaire :

Madame Alexandra Plattet informe que l'école sera fermée jeudi et vendredi. Elle était ouverte lundi pour 3 enfants prioritaires, les 2 ATSEM avaient assurés le temps méridien.

Madame Alexandra Plattet fait un point sur la possible reprise du périscolaire - cantine :

A la 1^{ère} étude il avait été proposé la fermeture du mercredi.

Suite à la rencontre d'un délégué à la CAF qui a informé des subventions possibles, sous condition d'ouverture le mercredi, pour la construction du bâtiment ainsi que pour les heures d'ouvertures de la garderie.

Le coût de l'ouverture du mercredi a donc été calculé en tenant compte de ces éventuelles subventions et des couts supplémentaires liés entre autres aux personnels supplémentaires.

Les 2 études arrivent à un cout pour la commune de 16 500 €.

L'Assemblée général de l'association des « P'tits Julicyens » aura lieu jeudi 8 avril : la mairie présentera l'étude de reprise avec le mercredi.

Commission bâtiments :

Monsieur le Maire montre au conseil municipal une visite virtuelle du futur bâtiment scolaire. Cette visite virtuelle sera visible sur le site de la commune

Questions diverses :

Des voitures se garent sur les trottoirs de la route de la Plaine, coté Bourg, tout comme dans la rue du Centre : la commission fleurissement va étudier comment résoudre le problème (pot de fleurs / rochers / gabions).

Madame Nathalie Strippoli informe que la « tournée Sainte Julie propre » prévue le 29 avril pour le nettoyage de la commune est reportée, aux vues des conditions sanitaires, à la 2eme semaine de septembre.

Madame Alexandra Plattet informe que la permanence du CCAS est décalée au dernier jeudi du mois de 17 h 00 à 18 h 00 au lieu du samedi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.